

**YÉMEN**

**Le harcèlement de journalistes doit cesser**

*Index AI : MDE 31/014/2005*

*ÉFAI*

Vendredi 26 août 2005

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International s'inquiète du harcèlement persistant de journalistes par les forces de sécurité yéménites. Les journalistes qui se montrent critiques du gouvernement sont de plus en plus souvent la cible d'atteintes à leurs libertés fondamentales et sont notamment confrontés à des arrestations arbitraires, des passages à tabac ou la confiscation de leurs documents et ordinateurs. Ces actions des forces de sécurité visent ostensiblement à réduire au silence les journalistes et à les empêcher de témoigner.

Le 23 août, Jamal Amer, rédacteur en chef du journal *al Wassat*, a été arrêté par des membres des forces de sécurité devant chez lui à Sanaa et emmené vers une destination inconnue, puis battu et menacé de mort. L'attaque contre Jamal Amer s'est produite peu après la publication, par le journal *al Wassat*, de plusieurs articles critiquant des responsables gouvernementaux et les accusant de corruption.

Le lendemain, six membres des forces de la sécurité auraient effectué une descente au bureau d'Ahmed al Hajj, journaliste de l'*Associated Press* et confisqué ses dossiers et deux ordinateurs. Le gardien des locaux, Mohammed Abdel Badir, ressortissant somalien, aurait été arrêté et serait détenu à la prison de la Sécurité politique de Sanaa.

Le 25 août, les forces de sécurité auraient également effectué une opération commando dans les bureaux de Sami Ghalib, journaliste à *al Nidaa* et saisi des documents et des ordinateurs.

*Femmes reporters sans frontières* aurait également perdu son agrément après avoir publié des articles sur les manifestations du 20 juillet, au cours desquelles des dizaines de personnes ont été tuées.

Amnesty International appelle le gouvernement du Yémen à mettre un terme au harcèlement, aux actes d'intimidation et autres violations des droits des journalistes. L'organisation lui demande de veiller à faire respecter le droit à la liberté d'expression,

inscrit dans l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) auquel le Yémen est État partie.

Amnesty International demande également instamment aux autorités yéménites de mener dans les meilleurs délais une enquête indépendante et impartiale sur les atteintes aux droits humains dont ont été victimes ces personnes et peut-être d'autres et de traduire en justice tout auteur présumé de telles violations. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**